

Initiative Raphaël Mahaim et consorts – Site unique du Tribunal cantonal : passer la vitesse supérieure !

Texte déposé

En date du 23 avril 2013, le Grand Conseil a renvoyé à l'unanimité un postulat du premier signataire soussigné demandant une étude de faisabilité d'un site unique pour le Tribunal cantonal — réunion sur le même site de toutes les cours du Tribunal cantonal. La situation est connue : la fusion entre le Tribunal cantonal et l'ancien Tribunal administratif (TA), puis le Tribunal des assurances sociales (TASS) avait notamment pour but de favoriser l'interdisciplinarité entre les juges et la collaboration entre les cours. Or, depuis ladite fusion, les trois anciennes entités ne se situent pas sur un même site : la Cour de droit administratif et public (CDAP) est située à l'avenue Eugène-Rambert ; la Cour des assurances sociales (CASSO) dispose de son propre bâtiment à la route du Signal 11 ; les autres cours sont sur le site « principal » du Tribunal cantonal, soit au Palais de justice de l'Hermitage — route du Signal 8.

Ce maintien de trois entités sur trois sites différents constitue un obstacle incontestable pour la collaboration entre les cours et la polyvalence des juges. Le regroupement de toutes les cours sur un site unique favoriserait une meilleure circulation des informations et permettrait d'optimiser certains coûts d'infrastructures — bibliothèque, logistique de secrétariat, informatique, etc. Il en va aussi du symbole pour le pouvoir judiciaire, dans la cité de ce canton.

A ce jour, le Conseil d'Etat ne semble pas disposé à faire de ce chantier une priorité. Or, il existe aujourd'hui une fenêtre d'opportunité pour la réalisation d'un tel projet, tant sous l'angle financier que sous l'angle institutionnel. Le législatif inaugurera prochainement son nouveau Parlement ; le Château cantonal, siège de l'exécutif, est en pleine rénovation. Le Tribunal cantonal peut aussi aspirer à une réflexion générale sur ses locaux, siège du troisième pouvoir cantonal.

Au vu de ce qui précède, les députés soussignés demandent, par la voie de l'initiative parlementaire, l'élaboration d'un décret contenant un crédit d'études pour un projet de site unique du Tribunal cantonal, conformément au texte ci-dessous. Au sens de l'article 132, alinéa 1, de la loi sur le Grand Conseil (LGC), un délai est fixé au Conseil d'Etat à fin mai 2017 pour qu'il rende son préavis et soumette au Grand Conseil le projet de décret demandé.

Art. 1

1 Un crédit de CHF Fr. 1'000'000.- (un million de francs) est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études en vue de la réunification sur le même site de toutes les cours du Tribunal cantonal (projet de site unique du Tribunal cantonal)

Art. 2

1 Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et sera amorti en 10 ans.

Art. 3

1 Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

2 Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Raphaël Mahaim
et 29 cosignataires*

Développement

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Dans quelques jours, nous aurons la chance d'inaugurer notre nouveau parlement. C'est un beau projet, qui verra son terme — ou plutôt qui verra débiter une nouvelle ère — avec un Grand Conseil siégeant sur son site historique. Le Château est en rénovation. Simultanément, le troisième pouvoir demande depuis des années qu'un lieu digne de ses fonctions et de son importance lui soit consacré. Un site unique permettrait que toutes les Cours de justice puissent travailler ensemble et échanger, de façon intelligente, non seulement sur les dossiers en cours, bien sûr, mais plus généralement sur le fonctionnement de la justice et de son institution actuelle. Comme vous le savez, le Tribunal cantonal est écartelé — si vous me passez cette expression — entre trois sites : le site bien connu de l'Hermitage, le site de la Cour des assurances sociales et le site de la Cour de droit administratif et public.

Symboliquement, c'est le moment ou jamais de remettre l'ouvrage sur le métier, pour lancer le processus qui devrait ou pourrait conduire à la réunification, sur le même site, des trois Cours du Tribunal cantonal, c'est-à-dire des différentes entités qui le constituent. Encore une fois, symboliquement, c'est le moment le plus judicieux. Un tel projet existe et doit se trouver dans les services, dans les tiroirs — j'ai même envie de dire avec impertinence qu'il se trouve dans les tiroirs du Conseil d'Etat depuis de nombreuses années. Il pourrait donner lieu, dès aujourd'hui, à une étude approfondie, à conduire évidemment sous le contrôle et la surveillance du Conseil d'Etat.

L'initiative développée ici aujourd'hui vise à transformer l'impatience du parlement face à cette attente. Je rappelle que j'avais déposé un postulat, il y a de cela plusieurs années, qui fut accepté à l'unanimité par le parlement, en 2013. A ce jour, ledit postulat n'a toujours pas fait l'objet d'une réponse du Conseil d'Etat ; au bas mot, 4 ans se sont écoulés, ce qui n'est pas très rassurant pour le Grand Conseil. Par ailleurs, sauf erreur de ma part, la Commission de gestion a mentionné cette thématique à plusieurs reprises, soulignant l'importance de donner suite aux demandes du Tribunal cantonal et de mener cette réflexion sur le plan institutionnel, car le troisième pouvoir qu'est l'Ordre judiciaire doit pouvoir regarder, les yeux dans les yeux, à la même hauteur, nous, le Parlement et le Conseil d'Etat, le gouvernement.

C'est un contexte connu de vous, chers collègues ; ce sont les raisons qui m'ont conduit, avec le petit groupe de députés qui l'ont cosignée, à passer à la vitesse supérieure en déposant cette initiative parlementaire. La balle est maintenant dans le camp du Conseil d'Etat. Il peut, à tout moment, nous communiquer l'état de ses réflexions, et même prendre des engagements, avec un calendrier. Le parlement ne demande rien d'autre ; il demande que l'on réponde aux questions posées et à son impatience. C'est en ce sens que la balle est dans le camp du Conseil d'Etat : afin que le projet puisse avancer. Je crois pouvoir parler aussi au nom des députés signataires de l'initiative : ils ne sont pas dupes et ils savent pertinemment que le projet ne se réalisera pas en « deux coups de cuillère à pot ». Encore une fois, la symbolique offre une fenêtre d'opportunité politique et il faut maintenant inscrire ce projet dans les priorités du Conseil d'Etat et des investissements. La première pierre, le premier jalon à poser pour ce projet consiste à formaliser l'idée par un crédit d'étude. C'est donc la demande qui est adressée aujourd'hui au Conseil d'Etat au moyen de cette initiative législative, rédigée de toutes pièces. Je me réjouis d'ores et déjà d'entendre les réactions des collègues qui suivent ce dossier, de près ou de loin, depuis de nombreuses années.

La discussion est ouverte.

Mme Christelle Luisier Brodard (PLR) : — Je peux rejoindre M. Mahaim sur le fait que le projet de réunification du Tribunal cantonal est attendu. C'est un projet important pour notre canton, qui a déjà fait l'objet d'un vote, ici même, en 2013. On ne peut donc pas nier l'attente du parlement quant à cet objet. C'est d'ailleurs sans doute la raison pour laquelle quelques membres du groupe PLR ont signé cette initiative parlementaire.

Au vu du texte très précis déposé — il demande un crédit de 1 million de francs avec un amortissement en dix ans — le groupe PLR estime que cet objet ne peut être renvoyé directement au Conseil d'Etat, mais qu'il doit passer par l'examen d'une commission. De telle manière, les détails proposés ici pour une mise en œuvre du décret pourraient être affinés. Nous dirons donc oui au

principe d'un renvoi, mais nous souhaiterions passer par un renvoi en commission, pour pouvoir étudier ce texte de manière détaillée.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Je me situe dans la droite ligne des propos de ma préopinante. Je tiens à signaler que je fais partie de la sous-commission de la Commission de gestion consacrée au Département des Finances et des relations extérieures et que nous avons déjà parlé de cette question avec M. Broulis. Il nous a tenus au courant des discussions en cours sur le futur projet.

Il me semblerait effectivement plus sage d'envoyer ce texte à une commission, afin que l'on puisse étudier ce décret plus précisément, mais aussi obtenir rapidement des réponses de la part du Conseil d'Etat. Je comprends l'éventuel mécontentement de mon collègue qui a déposé cette initiative, mais je ne soutiendrai pas son renvoi direct au Conseil d'Etat, car le passage en commission me semble plus constructif.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Il y a de très nombreuses années, un député radical de ce qui était encore le district d'Echallens avait proposé un site unique pour le Tribunal cantonal : à Echallens. C'était avant la construction du tribunal de l'Hermitage. Si l'initiative Mahaim, cosignée par des représentants de tous les groupes politiques du Grand Conseil, a été déposée, c'est surtout parce que le Grand Conseil attend toujours la réponse du Conseil d'Etat au postulat Mahaim, accepté à l'unanimité du Grand Conseil, le 23 avril 2013, c'est-à-dire, il y a bientôt 4 ans.

Le montant du crédit, de 1 million, a été défini sur la base d'une étude de variantes effectuée par le Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL) en 2011, soit — c'est cocasse — avant le dépôt du postulat de M. Mahaim ! Il est vrai que, pour l'ingénieur que je suis, définir un crédit d'étude sur la base d'un coût de construction non connu est très délicat. Toutefois, quatre variantes avaient été étudiées pour l'extension du Tribunal cantonal. La variante présentant une extension sur le site de l'Hermitage sembla la plus intéressante ; il faut préciser que le Tribunal cantonal à l'Hermitage a été construit dans une zone affectée à cet objet. Une extension sur le site n'aurait ainsi pas besoin d'obtenir une planification, la zone constructible étant suffisante pour une extension du Tribunal cantonal, ainsi que pour la protection de la campagne de l'Hermitage, chère aux Lausannois. Le Tribunal cantonal est sis en zone d'utilité publique.

Je renvoie le projet de site unique au débat de fond, car il faut rassembler tous les juges dans un même lieu ; une véritable synergie entre les différentes cours du Tribunal cantonal est nécessaire. Cela devrait permettre une meilleure efficacité et — nous l'espérons — une meilleure justice. C'est mon souhait, en qualité de président de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je commence par m'adresser à M. Courdesse : si le raisonnement se base sur le fait qu'avoir tous les juges au même endroit assurerait une meilleure efficacité, il faudrait prôner le même concept pour les sept conseillers d'Etat, alors que ce n'est pas le cas ! Ce n'est donc pas dans cet esprit que le Conseil d'Etat examinera ce dossier, mais dans un esprit de synergie, non pas pour les juges, mais pour l'administration et le concept général. Nous connaissons aujourd'hui plusieurs éclatements, dus à la matérialisation des besoins nés de la nouvelle Constitution, par exemple.

J'aimerais amener un point de situation sur l'état du dossier. Ce qu'ont dit Mme Luisier ou M. Jobin est correct, voire aussi les propos de M. Courdesse. Demander que l'on consacre un million, c'est un montant qui ne correspond à rien, d'autant plus que des études doivent être menées, pour ce dossier sensible. C'est la raison pour laquelle je ne peux que vous encourager à l'examiner d'abord en commission, comme on l'a fait pour votre nouveau parlement. Dans le dossier du parlement, si nous avons gagné quasiment 6 mois sur les travaux, tout en ayant un projet sous toit, c'est que, pour la première fois de l'histoire suisse, je crois, nous n'avons pas voté sur un référendum. Vous avez classé le référendum par un nouveau vote, qui n'a pas été combattu par référendum. Par conséquent, nous avons pu réaliser un nouveau projet, né des cendres du précédent.

L'endroit choisi pour construire une extension du Tribunal cantonal est un endroit sensible. Vous l'avez dit, monsieur Courdesse — et j'ai déjà répondu à votre simple question — c'est un endroit particulier, pour Lausanne, un site déjà contesté à plusieurs reprises, qui pose des problèmes de mobilité, et de parcage, dont il faut aussi tenir compte aujourd'hui. Nous allons agir avec conviction et

professionnalisme, en concertation avec différents partenaires. Aujourd'hui, on peut dire que nous sommes prêts. J'ai eu plusieurs contacts avec le Tribunal cantonal, mais je ne voudrais pas trop dévoiler...

Nous sommes en plein milieu de la ville de Lausanne et je vous rappelle que, sur le site de l'Hermitage, la ville a déjà perdu des référendums sur différents sujets, pour des questions d'emplacement, d'études liées au paysage etc. Malgré cela, au niveau de mes services et au Conseil d'Etat, nous sommes prêts pour présenter un crédit — non pas de pré-étude, mais ce qu'on appelle aujourd'hui un crédit d'étude pour l'ouvrage. Il faudra le modéliser et le chiffrer, ce qui permettra ensuite de procéder à des soumissions, comme nous l'avons fait pour le Musée des Beaux-Arts, pour Vortex et pour d'autres objets. Je rappelle que, pour Vortex, nous vous avons demandé 8 millions, il y a déjà 2 ans, qui nous permettent d'avoir aujourd'hui un projet quasiment ficelé et qui avance. Il n'est pas encore en construction, mais il est à bout touchant.

C'est la même logique pour le tribunal. Par conséquent, si l'initiant est d'accord avec un renvoi en commission, je pourrais m'en satisfaire. Je pourrais alors venir devant la commission, cette fois avec un objet calibré. Je rappelle que les études — je me souviens avoir déjà évoqué cela à la sous-commission de gestion avec MM. Gander et Jobin — portent sur une enveloppe d'environ 8 à 12 millions — je ne connais pas le chiffre exact. Après, il faudra trouver les financements selon l'article 163 de la Constitution et pour cela aussi, nous avons envisagé deux ou trois chemins, avec la justice. Peut-être, pourrions-nous désengager certains lieux, que nous pourrions revendre, louer, ou modifier, ce qui nous donnera de l'argent pour financer l'extension. Ainsi, du côté de de l'Etat, on peut dire que nous avons travaillé. Ce dossier n'est pas resté confidentiel ; nous nous sommes mis d'accord avec la Cour administrative et la délégation aux affaires judiciaires, il y a déjà près de 6 mois. J'ai des contacts avec son président, avec qui je me suis entretenu encore la semaine dernière. Je pense donc possible de revenir devant vous, d'ici au mois de juin, avec l'objet complet, avec le crédit d'étude qui permettra de le calibrer et de faire des soumissions rentrées. Après cela, comme nous le faisons pour tous les objets, depuis de nombreuses années, nous pourrions vous demander formellement l'objet final, qui permettra de poser la première pierre, de construire et d'arriver jusqu'à une ouverture.

Aujourd'hui, ce projet est mûr du point de vue financier, de celui de la compensation, et aussi sur les synergies qu'il peut apporter. C'est également le cas pour le désengagement d'autres sites, car nous nous sommes aussi mis d'accord sur les autres sites que le Tribunal cantonal pourrait quitter pour venir sur le lieu qui a été pré-choisi — mais ce n'est pas encore précisément arrêté. J'en ai aussi discuté avec la ville de Lausanne : il s'agit bien du site de l'Hermitage et d'une extension dans les champs derrière le bâtiment existant.

J'espère vous avoir rassurés. Comme l'ont suggéré M. Jobin et Mme Luisier, voire également vos propos, monsieur Courdesse, il faut que ce projet puisse être traité en commission, à condition que l'initiant adhère lui aussi à cette façon de faire.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Il n'est certainement pas dans l'intention des initiants de commencer un bras de fer politique autour de ce dossier. Au contraire, monsieur le conseiller d'Etat, vos déclarations font de moi un initiant heureux. En effet, vous nous dites en substance que vous serez prêt, probablement en juin, à nous soumettre un crédit d'étude, qui permettra d'initier le processus et de lancer les futures étapes de tout ce chantier — aux sens propre et figuré — qui devrait conduire, à terme, à la réunification de toutes les cours du Tribunal cantonal sur un même site. C'est la raison pour laquelle je peux volontiers me rallier à l'idée de passer par une commission.

Je note vos déclarations, à savoir l'idée d'un délai en juin pour un crédit d'étude, qui nous serait soumis. Si le crédit d'étude est soumis au parlement, à ce moment-là, je peux d'ores et déjà dire que cela rendra l'initiative inutile, puisque c'est précisément ce qu'elle demande. Je peux donc déjà dire que si le parlement, dans sa nouvelle composition, est saisi en juin par une demande de crédit d'étude du Conseil d'Etat, alors l'initiative que je porte avec mes collègues cosignataires sera probablement retirée.

Pour le débat de fond, je ne peux évidemment qu'approuver les propos du Conseil d'Etat, dans la mesure où il s'agira de travailler en bonne intelligence, de faire preuve de prudence et de ne pas brusquer les différents partenaires. C'est quelque chose que nous connaissons pour tous les projets d'envergure, dans ce canton, et en ce sens, j'estime que le Conseil d'Etat a agi de façon tout à fait correcte et adéquate. C'est la direction qu'il s'agira de suivre. A ce stade, je n'ai pas d'opposition de principe à ce procédé. J'ai pris bonne note et remercie M. le conseiller d'Etat, Pascal Broulis, pour ses explications et ses engagements.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Je me rallie volontiers à ce que vient de dire M. Mahaim et c'est également avec plaisir que j'ai entendu les propos de M. Broulis, que je remercie.

La discussion est close.

Le président : — L'initiant s'est formellement rallié à la décision de transmettre son objet à une commission. Néanmoins, l'initiative n'étant pas cosignée par au moins 20 députés, je vous fais voter.

Le renvoi à une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi à l'unanimité.